



مَنْظَرُ الصَّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

قرار

Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE
LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC58/R.8
Octobre 2011

Cinquante-huitième session

Point 4 c) de l'ordre du jour

Stratégie sur la santé mentale et les toxicomanies dans la Région de la Méditerranée orientale 2012-2016

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique intitulé « Stratégie sur la santé mentale et les toxicomanies dans la Région de la Méditerranée orientale 2012-2016 »¹ ;

Rappelant les résolutions WHA55.10 intitulée « Santé mentale : répondre à l'appel lancé », EM/RC52/R.5 sur l'usage des substances psychoactives et la dépendance, EM/RC53/R.5 intitulée « Les problèmes de santé publique liés à la consommation d'alcool dans la Région de la Méditerranée orientale » et EM/RC57/R.3 intitulée « Santé mentale de la mère, de l'enfant et de l'adolescent : défis et orientations stratégiques 2010-2015 » ;

Considérant par ailleurs les Rapports sur la santé dans le monde pour l'année 2001 et 2002 qui mettent en évidence le fardeau imposé par les troubles mentaux, neurologiques et dus à l'abus de substances, non seulement en tant que troubles distincts, mais aussi comme facteurs de risques indépendants de traumatismes, de violence et de maladies transmissibles et non transmissibles ;

Reconnaissant que les enfants et les jeunes représentent une proportion considérable de la population de la Région, que des situations d'urgence complexes existent dans un nombre important d'États Membres et que la Région vit une transformation socioculturelle rapide ;

Reconnaissant par ailleurs que la survenue de problèmes de santé mentale est plus probable dans les populations exposées au stress engendré par les situations d'urgence complexes et les changements économiques et socioculturels ;

Préoccupé par les rapports montrant la forte charge des problèmes de santé mentale dans les États Membres et la rareté des études épidémiologiques de grande ampleur sur l'étendue, les causes et les facteurs de risque majeurs ;

¹ Document EM/RC58/5

Préoccupé également par la pénurie des ressources humaines en santé mentale qui sont nécessaires pour s'attaquer à la charge de morbidité due aux troubles mentaux, neurologiques et liés à l'abus de substances dans la Région ;

Notant que l'OMS a lancé le programme d'action Comblent les lacunes en santé mentale (mhGAP) en 2008 en tant que programme prioritaire et que le guide d'intervention mhGAP a été publié en 2010, mettant en évidence l'existence de programmes fondés sur des bases factuelles et d'un bon rapport coût-efficacité pour prévenir et prendre en charge les problèmes de santé mentale ;

Reconnaissant qu'il est important d'investir dans la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles mentaux et des toxicomanies pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ;

1. **APPROUVE** la stratégie sur la santé mentale et les toxicomanies dans la Région de la Méditerranée orientale 2012-2016 ;
2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :
 - 2.1 à passer en revue et à actualiser les politiques, stratégies et plans de santé nationaux conformément à la stratégie régionale pour garantir que la santé mentale et les toxicomanies soient considérées comme une question de santé publique prioritaire et bénéficient d'une allocation de ressources proportionnée ;
 - 2.2 à passer en revue, élaborer et actualiser la législation sur la santé mentale pour assurer sa conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme ;
 - 2.3 à mettre en place un dispositif national multisectoriel impliquant les ministères et les secteurs concernés, dont la société civile, et placé sous l'impulsion du ministère de la Santé, pour coordonner, planifier et surveiller la mise en œuvre des stratégies/plans d'action nationaux en santé mentale et toxicomanies ;
 - 2.4 à intégrer et renforcer les services de prévention et de soins en santé mentale et toxicomanies dans les systèmes de santé, y compris les systèmes de soins de santé primaires ainsi que les niveaux secondaire et tertiaire, pour assurer une approche multidisciplinaire ;
 - 2.5 à promouvoir l'éducation de base en santé mentale et améliorer l'enseignement de la santé mentale en tant que discipline de base dans les programmes d'études universitaires pour prévenir les troubles mentaux et les toxicomanies, promouvoir la santé mentale et minimiser la stigmatisation et la discrimination ;
 - 2.6 à promouvoir la recherche appliquée et renforcer les capacités pour entreprendre des travaux de recherche dans le domaine de la santé mentale et des toxicomanies ;
3. **PRIE** le Directeur régional :
 - 3.1 de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer les capacités régionales afin de fournir l'appui technique nécessaire aux États Membres ;
 - 3.2 de faciliter l'échange d'informations sur les expériences réussies dans la Région et ailleurs, ainsi que la mise en place de réseaux pour promouvoir la santé mentale et prévenir les troubles mentaux, neurologiques et dus à l'abus de substances ; et
 - 3.3 de promouvoir la recherche appliquée et la coopération internationale en vue de renforcer les capacités dans les États Membres pour entreprendre des travaux de recherche dans le domaine de la santé mentale et des toxicomanies.